

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2023 - 068

Objet : Expertise hydraulique zone UHc2 du futur Plan Local d'Urbanisme (marché n°2317)

Marché sans publicité ni mise en concurrence

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2122-8 relatifs à la passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000,00 € hors taxes,

Vu l'avis n°2023-ARA-AC-3092 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la Commune de Vétraz-Monthoux du 4 juillet 2023,

Considérant que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale requiert la réalisation d'une évaluation environnementale proportionnée aux enjeux, dont l'objectif est notamment d'analyser l'aléa naturel fort de débordement torrentiel situé en partie sud de la zone UHc2 et les effets du réchauffement climatique sur celui-ci,

Considérant la nécessité d'effectuer une étude hydraulique sur le cours d'eau « Le Nantet »,

Considérant la demande de devis effectuée le 11 juillet 2023 auprès de l'entreprise HYDRETTUES,

Considérant le devis transmis par l'entreprise HYDRETTUES le 14 août 2023,

Considérant une tranche ferme « Expertise Hydraulique zone UHc2 du futur PLU » pour une durée de 5 semaines à compter de la notification du devis et pour un montant de 8 925,00 € HT, soit 10 710,00 € TTC,

Considérant une tranche optionnelle « Repérage de terrain complémentaire pour définition des apports urbains EP » d'une durée de 2 semaines et pour un montant de 4 600,00 € HT, soit 5 520,00 € TTC,

Considérant un montant total du marché de 13 525,00 € HT, soit 16 230,00 € TTC.

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché public à l'entreprise HYDRETTUES, pour un montant de 13 525,00 € HT, soit 16 230,00 € TTC.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 22/08/2023

Le Maire,
Patrick ANTOINE




Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en sous-préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois, le
publié ou notifié le


